



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COMIFAC

Secrétariat Exécutif

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°006/ASMI/SE/COMIFAC/2010

Pour l'appui à la Préparation du Projet de renforcement des capacités de la COMIFAC pour la coordination régionale de la gestion durable dans le Bassin du Congo

1. Cette sollicitation à manifestations d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés du projet publié dans DgMarket et UNDB le 19 février 2010.
2. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a reçu un don du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour financer « la préparation du projet de renforcement des capacités institutionnelles liées à la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD) en vue d'une gestion durable des forêts du bassin du Congo ».
3. L'objectif général de cette consultation est la préparation d'un **plan de mise en œuvre du projet** avec un focus sur la communication, la gestion des connaissances et la mise en œuvre des activités.
4. Le Consultant aura plus spécifiquement pour mission, la réalisation des points suivants :

Communication :

- Sur la base du plan de communication existant, identifier les activités prioritaires qui pourraient être financées dans le cadre de ce projet MSP ;
- Identifier les principaux domaines / thèmes pouvant faire l'objet de **conférences / ateliers** (avec proposition de méthodologies innovantes notamment pour l'échange d'expériences entre les pays) durant la durée du projet ;
- Présenter plusieurs propositions techniques (spécifications, caractéristiques, etc.) pour l'installation (ou l'amélioration) pour renforcer l'efficacité de la **plate-forme électronique** (sites internet et autres moyens) de gestion des connaissances,
- Renforcer les capacités en **communication** et notamment en TIC (Technologies de l'information et de la communication) du personnel du SE-COMIFAC (applications internet, développement et maintenance de plates-formes électroniques de gestion des connaissances, etc.),

Suivi-évaluation :

- Définir les modalités d'opérationnalisation du système de suivi-évaluation élaboré par le SE/COMIFAC.
- Préparer un plan de renforcement des capacités dans le domaine du S&E du plan de convergence, en incluant la formation des parties prenantes à tous les niveaux (institutionnels, géographiques, etc.) sur le suivi et l'évaluation (interactions entre le SE-COMIFAC et les parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du Plan de convergence).

Besoins en équipements :

Répondre aux besoins **logistiques (matériels)** et **opérationnels** du SE-COMIFAC nécessaires aux fonctions de coordination régionale. Ceci devra inclure une liste détaillée des équipements et un plan d'investissement afin de donner au SE-COMIFAC des moyens suffisants pour remplir au mieux son rôle de coordination. Cette sous-composante pré-suppose que les nouveaux locaux, qui ont été mis à disposition du SE-COMIFAC, soient rendus accessibles.

L'équipe des consultants devra accorder une attention particulière notamment aux principes suivants : (i) *la coordination des activités que la COMIFAC a mandat d'assurer, nécessite une très bonne connaissance des activités développées dans les pays ; en ce sens, les méthodes et outils de communication doivent être adaptés au contexte de l'Afrique centrale ;* (ii) *la communication concerne toutes les parties prenantes à tous les échelons géographiques (local, national, sous-régional) ;* et (iii) *le partage d'informations et l'échange d'expériences sont des démarches à promouvoir en tenant compte des contextes politiques et sociaux nationaux.*

5. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC invite les consultants à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (*brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi les experts internationaux et locaux, etc.*). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, mai 2004, version révisée Octobre 2006.
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 8h00 à 16h00 heures locales.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au plus tard le **23 août 2010** à 13 heures avec la mention : *Manifestation d'intérêt N°006/ASMI/SE/COMIFAC/2010 pour la l'appui à la préparation du projet de renforcement des capacités institutionnelles liées à la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD) en vue d'une gestion durable des forêts du bassin du Congo.*

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

Tél : +237 22213511

Email : comifac2005@yahoo.fr

Yaoundé, le 26 juillet 2010

Le Secrétaire Exécutif

Raymond MBITIKON